



NOTE D'INFO N° 38 – 7 DÉCEMBRE 2017

Budget Primitif 2018

Conformément à la réglementation des ASA (article 59 du Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004), le projet de budget primitif 2018 sera déposé et consultable par tous au secrétariat, du 8/12/2017 au 22/12/2017. Un cahier sera ouvert pour vos observations.

En plus du budget de fonctionnement il est proposé cette année un budget d'investissement de 250 000 € afin d'engager un plan pluriannuel de rénovation de nos VRD. L'ASA est en effet responsable des chaussées, des égouts, de l'éclairage public et de tout ou partie de certains réseaux collectifs. Comme nous le savons tous, ces infrastructures se sont dégradées et demandent un effort important de remise à niveau.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une augmentation très significative de la taxe syndicale pour les membres concernés par les travaux de voirie mais il y va de la préservation de notre patrimoine commun, de la sécurité de la circulation dans le domaine et de l'agrément de notre cadre de vie.

Horaires du secrétariat

Les Lundi, Mardi, Jeudi de 14h à 18 h

Les Mercredi, Vendredi de 9h à 12 h

Samedi 9 décembre de 9h à 12 h

☎ secrétariat 09 79 63 05 63

☎ gardien 06 70 50 91 28

Curage du ru

En 2017, la portion du ru dite "canal" (entre la cascade et le pont de l'allée de la Pièce d'Eau) a été curé. Il a été extrait 280m³ de boues et sédiments divers, quantité importante mais normale puisque le dernier curage remonte à 15 ans (2002).

En 2018 l'ASA a prévu de procéder au curage du lac pour un montant estimé de 45.000 € TTC. A l'avenir pour éviter ces grosses dépenses, il conviendrait de curer le ru beaucoup plus souvent.

Assemblées des propriétaires 2018

La prochaine assemblée des propriétaires de l'ASA aura lieu le **mardi 29 mai 2018** à 20h00 à l'Espace Culturel « LE QUAI 3 » 3 quai Voltaire, le Pecq.

Nous vous rappelons que l'assemblée pour être constituée doit obligatoirement réunir la moitié des voix + une du total des voix de ses membres.

Pour confirmer le dynamisme de notre association venez nombreux ou faites- vous représenter faute de quoi une nouvelle assemblée serait nécessaire.



Eclairage dans le Domaine

Nous sommes confrontés au fait que les ampoules à vapeur de mercure qui équipent les 3/4 de nos lampadaires sont désormais interdites à la vente, ce qui nous oblige à remplacer l'ensemble de la lanterne à chaque fois qu'une ampoule est défectueuse. Il en résulte un coup élevé et des délais d'approvisionnement importants.

Les trottoirs du Domaine

Nous vous rappelons que tout propriétaire - ou locataire - :

- ***Doit entretenir, à ses frais, en bon état d'aspect et de propreté le(s) trottoir(s) et caniveau(x) situé(s) en façade de la propriété occupée ;***
- ***S'expose sinon, à recevoir la facturation des opérations de nettoyage réalisées par une entreprise, à la demande de la gestion du Domaine.***

Le règlement du Domaine de Grandchamp distribué en mars 2012, article 13 page 26 et article 17 page 27, confirme ces dispositions.

Appel à candidature pour le renouvellement du syndicat de l'ASA

Lors de la prochaine assemblée des propriétaires du Domaine en mai 2018, un tiers des membres du syndicat sera à renouveler.

Comme chaque année », nous faisons dès maintenant appel à chacune et à chacun pour que les bonnes volontés se manifestent afin de renforcer le syndicat.

Le syndicat doit faire face à des tâches multiples d'ordre juridique, administratif, environnemental, comptable, technique. Si vous avez une compétence dans un ou plusieurs de ces domaines et une disponibilité suffisante n'hésitez pas nous soumettre votre candidature, comme membre titulaire ou membre suppléant.

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à prendre contact avec le président ou les membres du syndicat en vous rapprochant du secrétariat (09 79 63 05 63)..

Tous les membres du syndicat souhaitent à chacun d'entre vous et à vos familles,

UN JOYEUX NOEL ET D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

Le Syndicat

